

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine sanscartier limoges](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a2c9c26e691a341dca3df245>

Date d'obtention : 2022-01-27 15:28:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un document de références pour les interventions à caractères sexuels sur les réseaux sociaux. la méthode d'intervention Sexto guide les intervenants vers les différentes avenues qu'une situations de partage de contenu sexuels pourraient avoir. La méthode amène l'intervenant à être bienveillant pour la victime et elle amène de la cohérence dans les interventions entre multi professionnels. De plus, la méthode guide l'intervenant vers les chemins adéquats lorsqu'un jeune commet l'acte de partager du contenu à caractère sexuels. La méthode permet d'identifier les conséquences vécues par la victime mais aussi de prendre conscience de l'ampleur de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'aidera à intervenir plus rapidement lors des situations du genre. Les étapes de la méthode pourront me guider plus facilement lors de mes questionnement auprès d'un ou d'une adolescente ayant partager du contenu illicite. De manière légale, je serais en mesure de faire de la prévention auprès des jeunes de mon école secondaire et de les informer sur les conséquences judiciaires qui pourraient être engendrés suite à cette action.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais faire attention lors des interventions auprès des victimes, il est important de valider leur émotions et de s'assurer qu'un soutien constant lui est apporter pendant cette période plus difficile. Comme les conséquences possibles sont nombreuses, il est important de s'assurer de maintenir un bon lien avec la victime et de sensibiliser les autres adolescent(es) pour qu'elles\qu'ils ne vivent pas de situations similaires.

Il me faudra aussi faire attention de ne pas sauter d'étape lors du processus de sexto. En cas de doute, je m'informerai au policier assigné à mon école.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

